



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Detenus : Provence-Alpes-Cote d'Azur

Question écrite n° 7816

Texte de la question

M Daniel Colin attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le nombre de ressortissants étrangers effectuant des peines dans les prisons de la region Alpes - Provence - Cote d'Azur. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer, d'une part, le pourcentage d'étrangers parmi les detenus incarcérés et, d'autre part, la repartition par nationalité de ce pourcentage d'étrangers.

Texte de la réponse

Reponse. - Au 1er octobre 1988, la population penale de la region Provence - Alpes - Cote d'Azur s'elevait a 4 601 detenus. Parmi ceux-ci, 1 300 etaient de nationalite etrangere, soit 28,2 p 100 de la population incarceree dans la region. La repartition par nationalite de ces detenus etrangers figure dans le tableau ci-joint. Voir tableau dans le JO no 11 (annee 1989).

Données clés

Auteur : [M. Colin Daniel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7816

Rubrique : Systeme penitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 1989, page 113